



- Prescriptions patrimoniales**
- Bâtiment protégé (L.151-19 CU)
  - Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)
  - Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)
- Prescriptions paysagères et/ou écologiques**
- Arbre protégé (L.151-23 CU)
  - Mare protégée (L.151-23 CU)
  - Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)
  - Espace boisé classé (L.113-1 CU)
  - Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)
  - Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)
- Prescriptions diverses**
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
  - Linéaire commercial (L.151-14 CU)
  - Emplacement réservé (L.151-41 CU)
  - Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
  - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
  - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)
- Informations et servitudes particulières :**
- Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Île-de-France de 2014**
- Crue de la Seine 1910
  - Inventaire des zones humides - IDF - 2021
  - Classe A Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
- Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie A1)**
- Classé
  - Inscrit
- Source : cadastre 2024, DDFP

Prescription par délibération communautaire du :  
23/03/22  
Arrêt par délibération communautaire du :  
11/07/24  
Approbation par délibération communautaire du :



6.1 plan de zonage  
Grisy-sur-Seine

